

Paris, le 07 FEV. 2017

Le Président

Cher(e) collègue,

Dans la perspective de la prochaine séance de notre conseil métropolitain, le vendredi 10 février prochain à 9h (hémicycle du Conseil régional, 57 rue de Babylone, Paris 7^{ème}), j'ai souhaité, comme je le fais régulièrement, vous communiquer l'ensemble des actions entreprises par la Métropole du Grand Paris depuis le début de l'année 2017.

* * *

1) L'attractivité et le rayonnement de la Métropole du Grand Paris :

La Métropole du Grand Paris est partie prenante du « guichet unique », créé suite au *Brexit*, et ce à part égale avec l'Etat, la Région, la Ville de Paris, Business France et la CCI Paris-Ile-de-France.

C'est dans ce cadre que je suis intervenu lundi 6 février à Londres au cours d'une conférence intitulée « *Europe : Where to next ?* », organisée par Paris EUROPLACE et son Président, Gérard MESTRALLET et son délégué général, Arnaud DE BRESSON, et en présence de Valérie PECRESSE, Présidente de la Région Île-de-France et de Jean-Louis MISSIKA, Adjoint à la Maire de Paris. L'enjeu était de **promouvoir auprès des milieux économiques et financiers britanniques les atouts de la Métropole du Grand Paris en termes d'attractivité de son territoire**. « *Inventons la Métropole du Grand Paris* », qui totalise 420 candidats pour 58 sites représentant 230 ha à construire, est le plus grand concours européen d'architecture et d'urbanisme et, constitue un signal très fort, s'il le fallait, de la crédibilité et du rayonnement de notre Métropole en France et à l'étranger, de nature à intéresser les investisseurs britanniques présents à cette rencontre.

Lors de ce déplacement à Londres, j'ai également, avec l'équipe de la MGP, rencontré l'**exécutif du Greater London Authority**, présidé par Sadiq KHAN, dans le cadre des relations de partenariat et de collaboration qu'entretiennent nos deux métropoles de rang mondial.

2) Le Conseil de Développement :

En lien avec Philippe LAURENT à qui j'ai confié l'animation du **Conseil de Développement (CoDev)** pour le compte du Bureau de la Métropole, un premier « noyau dur » de 26 personnalités a été identifié. Conformément à la délibération adoptée lors du Conseil métropolitain du 30 septembre 2016, à terme le CoDev comprendra 80 membres qualifiés et 24 « membres citoyens » tirés au sort.

Les 24 habitants ont été tirés au sort et une première réunion d'information, très constructive, a eu lieu le lundi 23 janvier 2016. Avec Philippe LAURENT, et à partir des propositions des Présidents de groupes et des Vice-Présidents concernés, nous allons désigner les autres personnalités du CoDev pour une installation prévue début mars.

3) La signature du Pacte Etat – Métropole du Grand Paris :

Le 19 janvier dernier, dans nos locaux, j'ai signé avec Jean-Michel BAYLET, Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, et Jean-François CARENCO, Préfet de Région, le Pacte Etat – MGP en présence de nombreux élus métropolitains.

Ce Pacte permet de mobiliser **16 millions d'euros de crédits FSIL** pour des projets en faveur de nos communes, validés par le Bureau de la Métropole le 5 décembre dernier.

Exemples d'actions en faveur des communes et des territoires dans le cadre du Pacte Etat-MGP :

- la lutte contre les coupures urbaines et l'amélioration des mobilités douces
- passerelle piétonne dite de la Pie sur la Marne pour 500 000 euros (entre Saint Maur-des-Fossés et Créteil)
- projet de franchissement Pleyel à Saint Denis pour 1,1 million d'euros programme de connexions de pistes cyclables et de continuités piétonnes dans l'aire métropolitaine, qui permettra de relier Paris à 14 de ses communes voisines
- éco quartier des Bergères à Puteaux pour 1,5 million d'euros (couverture RD 913 et aménagement d'un Parc Paysager)
- la préservation de la biodiversité, l'agriculture urbaine et la gestion des milieux aquatiques (GEMAPI) avec un projet de tour maraîchère à Romainville, 1 millions d'euros
- la lutte contre les nuisances sonores avec le projet de construction d'un mur anti-bruit dans la cité Paul Eluard, sur la commune de Saint Denis
- la transition énergétique avec le projet de rénovation thermique d'un équipement culturel emblématique de la Métropole : le théâtre des Amandiers à Nanterre 1 million d'euros
- etc...

4) Le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) :

Il vous sera proposé lors du prochain conseil métropolitain de lancer le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH), qui sera préparé par les élus métropolitains délégués à l'habitat et au logement, Christian DUPUY, Olivier KLEIN, Séverine MAROUN et Michel LEPRETRE, avec la commission Habitat-Logement de la Métropole présidée par Patrick JARRY. Nous avons par ailleurs écrit aux 131 maires de la Métropole pour les sensibiliser à l'urgence de la situation, globaliser les capacités d'accueil et bien entendu, prévoir au niveau de la Métropole la possibilité de développer **l'hébergement d'urgence**. Cette mobilisation est essentielle et doit permettre une montée en puissance rapide de la prise de compétence habitat de la Métropole du Grand Paris. J'en profite pour remercier les maires qui ont déjà répondu à ce recensement.

5) La tenue des premiers jurys d'« Inventons la Métropole du Grand Paris » :

Avec 59 sites et 230ha, il s'agit de la plus grande consultation européenne d'architecture et d'urbanisme du moment. Nous sommes en train de transformer l'essai : un jury formé de maires, de propriétaires publics des sites et de représentants des organisateurs **va se réunir 58 fois en février pour sélectionner 3 groupements par site** qui s'engageront dans la construction d'une offre pour juillet 2017. Je salue le travail considérable des élus métropolitains, ayant déjà effectué avec moi-même les visites de terrain, qui siègent au sein des jurys : Valérie MAYER-BLIMONT, Conseillère métropolitaine déléguée, Patrick BRAOUEZEC, Daniel BREUILLER, Eric CESARI, Daniel GUIRAUD, Vice-Présidents, Jacques JP MARTIN, Président de la Commission Projet métropolitain et Bernard GAUDUCHEAU, Président du groupe UDI-UC de la Métropole.

Je remercie également les équipes locales dans chacune des communes disposant d'un site dans le concours qui, autour du chef de projet, ont apporté une contribution déterminante à la réussite de l'appel à projets ; tout comme l'équipe de la Métropole, sous l'autorité de Martin GUESPEREAU, Directeur du concours « Inventons la Métropole du Grand Paris » et notre AMO Algoé qui accomplissent un travail remarquable.

La Métropole sera présente lors du salon du MIPIM du 14 au 17 février 2017 pour faire connaître « Inventons la Métropole du Grand Paris » et déjà amorcer la deuxième édition du concours qui sera lancée à l'été 2017.

6) Vélib' Métropole :

Par courrier en date du 27 janvier dernier, j'ai écrit à tous les maires de la Métropole du Grand Paris pour préciser les modalités de la participation de la Métropole au dispositif Vélib' élargi au périmètre de la MGP. Afin de renforcer au mieux le maillage du territoire et offrir un service efficace aux usagers, la métropole apporterait une aide significative à toutes ses communes membres hors Paris souhaitant disposer du service Vélib' Métropole pour un **montant global annuel maximum de 4 M€, soit un soutien financier de l'ordre de 10 000 € par station et par an**. Ce montant par station reste pour le moment indicatif et dépendra de l'offre retenue ainsi que de l'équilibre économique du nouveau marché (nombre de stations déployées, recettes perçues des utilisateurs, et recettes annexes).

Le niveau d'aide de la métropole sera ainsi garanti pour toutes les communes qui souhaitent disposer du service. La MGP va donc intégrer la gouvernance du syndicat Vélib' Métropole et participera ainsi au choix du délégataire. En tout état de cause, nous avons demandé que le pragmatisme et la prudence permettent de gérer l'évolution du dispositif Vélib' sur l'ensemble de la MGP.

7) La candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 :

La Métropole du Grand Paris est totalement partie prenante de la candidature de Paris pour les Jeux Olympiques de 2024 en prenant notamment en charge la **maîtrise d'ouvrage du futur Centre Aquatique Olympique (CAO)**. Nous sommes en train de réfléchir au dimensionnement de la ZAC à créer autour du futur CAO afin d'imaginer les équipements à même de rendre rentable sa gestion après les Jeux Olympiques pour garantir la qualité et la pérennité de l'héritage des JO. Avec Laurent RIVOIRE, Vice-Président au Développement Sportif, et bien entendu Anne HIDALGO, responsable de la candidature de Paris, et tous les élus métropolitains nous sommes tous mobilisés en vue du 13 septembre 2017, date à laquelle le CIO rendra sa décision.

8) La candidature à l'exposition universelle 2025 :

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) associant l'Etat, ExpoFrance2025, le Conseil régional d'Ile-de-France, la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris a été installé le 21 décembre 2016. La Métropole du Grand Paris dispose de 2 membres titulaires et 2 suppléants dans la gouvernance du GIP. Nous allons ainsi **pour ce grand projet tout mettre en œuvre afin de faciliter et faire réussir la candidature de la France**.

9) Le transport fluvial de passagers sur la Seine et la Marne :

A la suite de l'initiative, prise par la Métropole, visant à mettre en place un système de transport fluvial de passagers sur la Seine et la Marne, la Région a souhaité directement, à travers le STIF, s'engager dans ce projet. C'est donc avec satisfaction que nous avons accepté, à l'issue de contacts très positifs avec le Vice-Président aux Transports de la Région, Stéphane BEAUDET, et le Directeur Général du STIF, Laurent PROBST, contacts pris par Michel HERBILLON, Vice-Président à la Promotion et au Développement du Tourisme de la Métropole et par Geoffroy BOULARD, Conseiller métropolitain, **d'être partie prenante dans l'étude que le STIF a lancé le 11 janvier dernier**.

10) L'économie circulaire :

Avec Xavier LEMOINE, conseiller métropolitain délégué à l'Economie circulaire nous engageons résolument la Métropole sur ce sujet essentiel du XXIème siècle avec l'**objectif volontariste d'en favoriser la promotion et le développement sur toute l'aire métropolitaine**. A cette fin, un dispositif ad hoc est en cours de déploiement (groupe de travail, « G 142 » réunissant un élu et un référent technique de chacun des 11 EPT et des 131 communes de la Métropole, plateforme etc.).

11) L'association des EPCI limitrophes, des départements de grande couronne et des grands syndicats de services urbains :

En parallèle du travail que nous conduisons avec Patrick BRAOUEZEC, Vice-Président à la Coopération entre les Territoires, et qui a permis le 25 novembre dernier l'adoption par le conseil métropolitain de la **Charte de coopération stratégique** entre la Métropole du Grand Paris et les Territoires, Charte qui prévoit des conventions bilatérales de partenariat sur des thématiques choisies en commun et des contrats de financement pluriannuels, j'ai souhaité engagé un travail avec les **EPCI limitrophes et les départements de grande couronne** afin d'envisager ensemble quelles peuvent être nos modalités de collaboration afin d'éviter tout « effet de seuil ». Une première réunion avec les Présidents des EPCI limitrophes s'est tenue le 22 septembre dernier et je rencontrerai très prochainement les Présidents des Conseils départementaux de grande couronne.

Par ailleurs, avec les Présidents des **grands syndicats métropolitains** (EPTB Seine Grands Lacs, SEDIF, SIAAP, SIFUREP, SIGEIF, SIPPEREC et SYCTOM), nous sommes convenues lors réunion qui s'est tenue au siège de la MGP le 13 décembre dernier d'amorcer ensemble une collaboration étroite et active qui nous permettra rapidement de déboucher sur un **Protocole stratégique de planification**, document cadre de notre travail, touchant aux modalités d'association pour l'élaboration des documents de planification, et à la cohérence des investissements réalisés dans le périmètre de la métropole.

12) L'Assemblée des maires de la Métropole :

La Métropole du Grand Paris étant une intercommunalité, les maires doivent en être le moteur à travers les propositions qu'ils font et par les orientations qu'ils dégagent. Après avoir privilégié pendant près d'un an le fonctionnement de notre institution, ce qui a permis de rendre la Métropole lisible et crédible, le temps est venu aujourd'hui de donner la parole aux maires pour préparer l'avenir.

A cet effet et en application de l'article L5219-7 du CGCT, je réunirai **l'Assemblée des maires de la MGP le jeudi 2 mars prochain (18h – 19h30, lieu à confirmer)**. Je souhaite, avec le Bureau de la Métropole, que nous puissions avec l'ensemble des maires faire émerger le « projet métropolitain ».

De manière plus globale, je n'imagine pas que la définition de l'intérêt métropolitain, dont les travaux sont centralisés par la commission du Projet métropolitain, présidée par Jacques JP MARTIN, pas plus que l'action de la Métropole s'effectuent sans l'aval des maires membres de la MGP.

* * *

Nous sommes confrontés à des appréciations et à des définitions diverses de ce que doit être une métropole. Après avoir étudié l'évolution des capitales-métropoles dans le monde, j'en arrive à la conclusion suivante : la métropole c'est l'organisation de ceux qui détiennent le pouvoir sur leur territoire, en l'occurrence en France ce sont les maires pour gérer dans la stratégie et la quotidienneté la zone dense qui dépasse aujourd'hui largement le périmètre de Paris capitale.

Cette zone dense urbaine s'est étendue à mesure que les frontières de Paris s'élargissaient. Elle a maintenant très largement dépassé les limites de la capitale et elle recouvre aujourd'hui nos 131 communes. Cette zone dense constitue toutefois une unité urbaine. La Métropole est l'intercommunalité à même de l'organiser.

A cet effet, le schéma ci-joint retrace, en près de 2000 ans, l'histoire de la zone dense depuis Lutèce, devenu Paris, qui a évolué tout au long des siècles tout en s'appelant Paris par la volonté d'un pouvoir centralisateur et autoritaire national (roi ou empereur) en phagocytant d'anciennes communes limitrophes à mesure de son extension, jusqu'au moment où la « capitale » est restée à l'intérieur du boulevard périphérique alors que la zone dense continuait à se développer. Aujourd'hui le périmètre de la zone dense regroupe les 131 villes de la MGP. C'est bien ce pouvoir des maires, élus au suffrage universel direct, que je souhaite voir s'exprimer pour les territoires dont ils sont les responsables au sein de notre intercommunalité : **la Métropole du Grand Paris !**

* * *

Je vous prie de croire,
sentiments les meilleurs.

Cher (e) collègue

, à l'assurance de mes

Bien cordialement



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Député-Maire de Rueil-Malmaison

Mesdames et Messieurs les Conseillers métropolitains